

COMMUNE DE MEZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Représentés : 5

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Mézin dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques LAMBERT Maire.

Présents :

Jacques LAMBERT, Maire, Dominique BOTTEON, Maire Adjoint, Pierre DUCOMET, Maire Adjoint, Patricia DUBOUCH, Maire Adjoint, Mary GRAHAME-LUCAS, Patricia BRUTAILS, Jacques CHAPOLARD, Tania PIMENTA FERNANDES, Marie-José BRAECKMAN, Bernard DULHOSTE, Frédéric BURSENS, Jean-Michel MANABERA

Représentés :

Alexandre MENEULT, Maire-Adjoint donne pouvoir à Jacques LAMBERT Maire

Brigitte PULICANI donne pouvoir Patricia DUBOUCH, Maire-Adjoint

José COMINOTTI donne pouvoir à Dominique BOTTEON, Maire-Adjoint

Giovanni PALFINI, conseiller Délégué donne pouvoir à Pierre DUCOMET, Maire-Adjoint

Coline PREVITALI donne pouvoir à Patricia BRUTAILS

Absents excusés : Elodie DAVOIGNEAU, Tanguy CUBILIER

Secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH

DEL 29/2023

Objet : Contribution au séjour scolaire de la classe CM1-CM2 de l'école élémentaire de Mézin

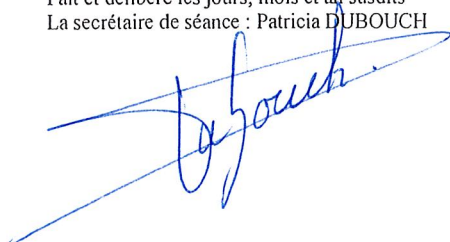
Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la demande d'une participation financière du Conseil d'école du 14/11/2023, représenté par Madame Laurence MARTIN, directrice de l'école élémentaire de Mézin. Cette contribution permettra d'organiser un voyage scolaire dans le Massif Central en juin 2024 en partenariat avec les éclaireurs de France et l'ICEM (institution pour la coopération à l'école).

Les thèmes abordés seront : coopération, solidarité, responsabilisation, autonomie et écocitoyenneté.

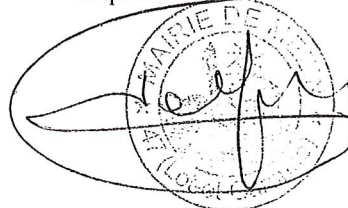
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une participation de 2.000 euros pour le séjour scolaire des élèves du CM1-CM2 de l'école élémentaire de MEZIN,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront ouverts au Budget 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
La secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH



Le Maire,
Jacques LAMBERT



AR Prefecture

047-214701674-20231218-292023DELCONTRI-DE
Reçu le 20/12/2023